



2020

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Bilan 2019



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir

1. La démarche d'engagement

2. Une stratégie d'intégration globale
3. Une politique de dialogue et d'engagement structurée
4. Une politique d'exclusion ciblée et une méthodologie de suivi des controverses

LA DÉMARCHE D'ENGAGEMENT

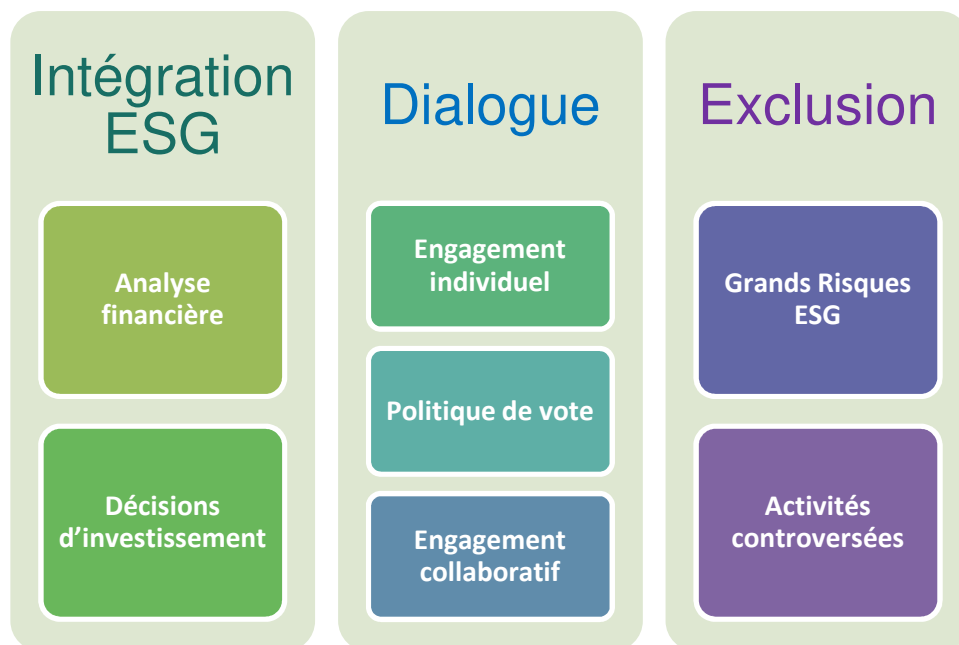
Groupama Asset Management (AM) vise à offrir à ses clients **une gestion de conviction, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen-/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actif considérées.**

Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de **détecter les mutations** de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités** de valeur ajoutée.

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance). **L'engagement est d'une part une source de création de valeur et d'autre part un moyen de diminuer les risques.**

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place Financière de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable.

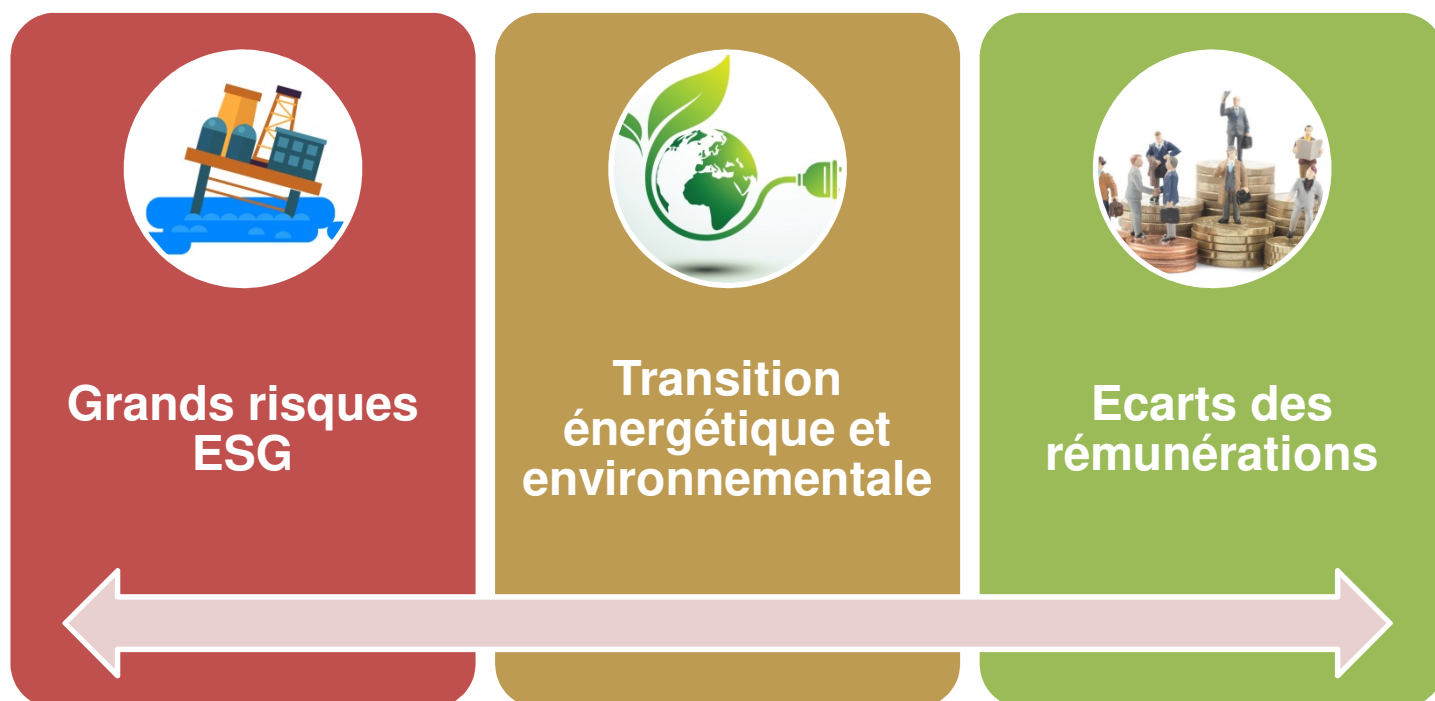
Groupama AM renforce continuellement sa stratégie en matière d'engagement autour de trois leviers :



LES OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE ACTIONNARIALE



AXES PRIORITAIRES POUR CIBLER NOS ACTIONS ENGAGEMENT



1. La démarche d'engagement
- 2. Une stratégie d'intégration globale**
3. Une politique de dialogue et d'engagement structurée
4. Une politique d'exclusion ciblée et une méthodologie de suivi des controverses

UNE STRATÉGIE D'INTÉGRATION GLOBALE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière.

Aujourd'hui, près de 3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG.

L'analyse ESG est entièrement intégrée à l'analyse financière. Chaque analyste est responsable de l'analyse financière et ESG de ses secteurs d'attribution. Cette approche repose sur une conviction forte selon laquelle les analyses financières et ESG se complètent mutuellement afin d'avoir une approche fondamentale

des enjeux auxquels sont confrontés les entreprises. Les critères ESG sont considérés comme des indicateurs avancés d'analyse des risques mais aussi d'opportunité des secteurs et valeurs suivis.

La prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement s'effectue de manière pragmatique en fonction des caractéristiques de chaque processus d'investissement ainsi que des besoins des clients.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

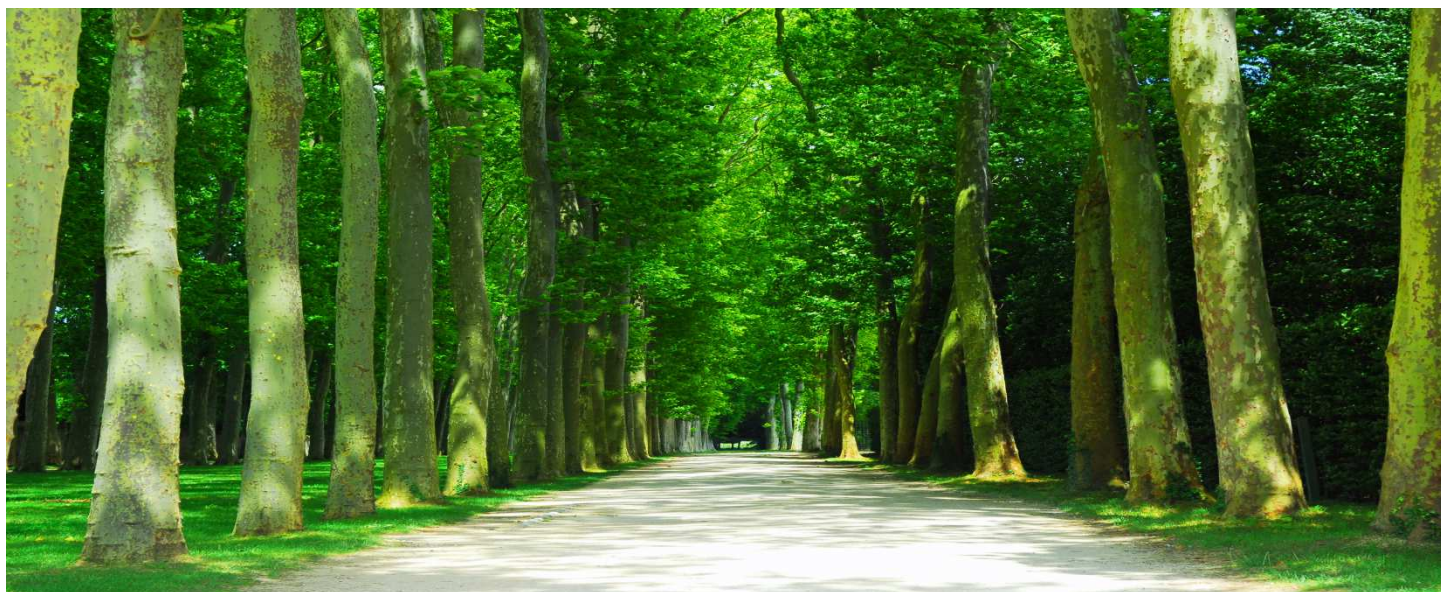
1. La démarche d'engagement
2. Une stratégie d'intégration globale
- 3. Une politique de dialogue et d'engagement structurée**
4. Une politique d'exclusion ciblée et une méthodologie de suivi des controverses

UNE POLITIQUE DE DIALOGUE ET D'ENGAGEMENT STRUCTURÉE

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial reflète une démarche volontaire et constructive d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant, de la part de certaines entreprises, de réels efforts dans l'amélioration de leurs pratiques ESG. Groupama AM a intégré pleinement sa démarche d'engagement dans sa stratégie ESG. L'engagement actionnarial constitue un prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement.

Cette démarche d'engagement s'articule autour de trois orientations :

- **Un dialogue avec les sociétés :**
 - rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
 - dialogue actionnarial suivi avec des entreprises ciblées
- 1. **Une politique de vote exigeante**, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de **discuter avec les entreprises** des projets de résolutions présentées aux Assemblées Générales
- 2. **Participation à des initiatives collaboratives :**
 - menées par les PRI dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif
 - de dépôt de résolution externe.



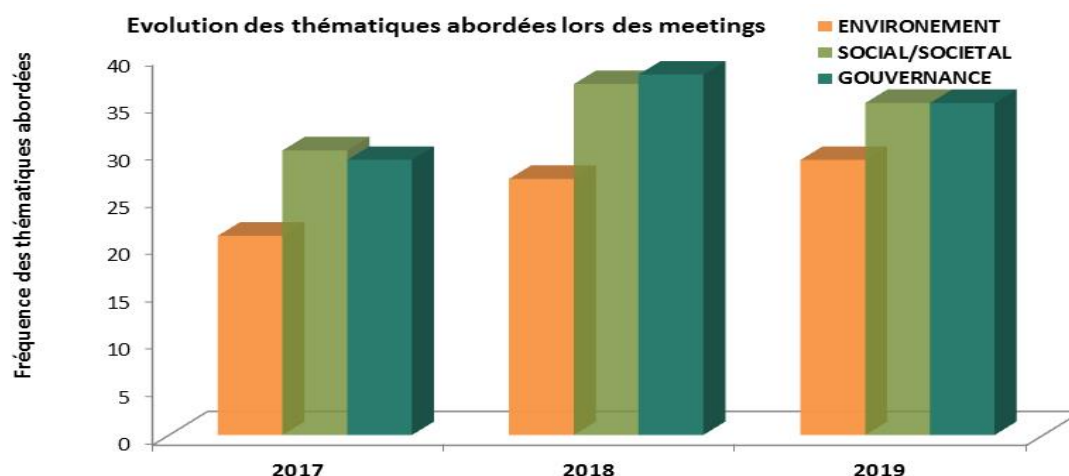
DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES EN 2019

50 MEETINGS

47 ENTREPRISES RENCONTREES

LISTE DES ENTREPRISES RENCONTREES EN 2019 SUR LES SUJETS ESG

AIRBUS SE - ALSTOM SA - ALSTRIA - ALTRAN TECHNOLOGIES - AROUNDTOWN SA - ASTRAZENECA PLC - BANCO DE SABADELL - BANCO SANTANDER - BBVA - BUZZI UNICEM SPA - CAIXABANK SA - CARREFOUR PROPERTY DEVELOPMENT - COVIVIO - CRH PLC - DANONE - DEUTSCHE WOHNEN SE - GECINA SA - GOODMAN EUROPEAN LOGISTICS - GRAND CITY PROPERTIES SA - HSBC HOLDINGS PLC - ICADE - INTESA SANPAOLO SPA - KLEPIERRE SA - KORIAN - KUTXABANK SA - LEGRAND SA - LLOYDS BANKING GROUP PLC - MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO - MERCIALYS SA - MERCK KGAA - NATIONWIDE BUILDING SOCIETY - NESTLE - NORDEA BANK - NOVARTIS AG - REXEL SA - SANTANDER UK PLC - STANDARD CHARTERED PLC - SVENSKA HANDELSBANKEN AB - TELEPERFORMANCE - TOTAL - UBISOFT - UNIBAIL-RODAMCO - WESTFIELD - UNICREDIT SPA - UNIONE DI BANCHE ITALIANE SPA - VALEO SA - VINCI SA - VONOVIA SE



Source : Base de données Groupama AM

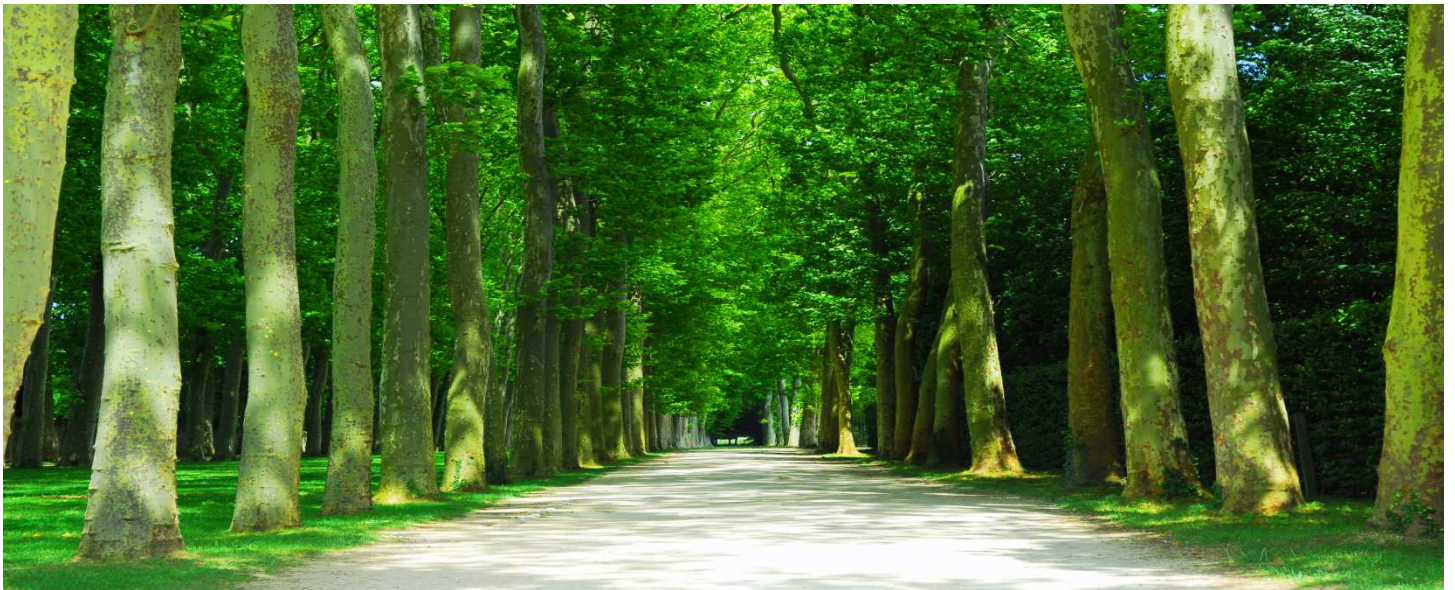
ENGAGEMENT INDIVIDUEL, DIALOGUE SUR LES SUJETS ESG

RENCONTRES RÉGULIÈRES AVEC LE MANAGEMENT DES SOCIÉTÉS

Les analystes participent régulièrement aux rencontres avec le management des entreprises, seuls ou avec les gérants. Conséquence d'une organisation centrée sur l'intégration globale de l'analyse ESG à l'analyse financière, les enjeux ESG identifiés pour chaque secteur sont systématiquement abordés. Les entreprises identifiées en « Grands Risques ESG » sont systématiquement informées de leur placement sur cette liste et invitées au dialogue sur la controverse dont il font l'objet.

DIALOGUE ACTIONNARIAL

Un dialogue spécifique est engagé avec certaines entreprises détenues dans les portefeuilles et identifiées par les analystes parce que présentant un potentiel d'amélioration des pratiques ESG. Toutes nos initiatives de dialogue actionnarial sont alignées avec au moins un de nos trois objectifs affichés. Les entreprises sont contactées par mail et des conférences téléphoniques peuvent être organisées afin d'échanger sur les problématiques visées par l'engagement. Un suivi de l'engagement est effectué et son impact est mesuré régulièrement. En 2019, les analystes de Groupama AM ont initié un dialogue actionnarial individuel avec trois nouvelles entreprises, sur trois sujets spécifiques : capital humain, transition énergétique et devoir de vigilance.



POLITIQUE DE VOTE EXIGEANTE

L'Assemblée Générale (AG) est un événement privilégié pour permettre aux entreprises de communiquer et rendre des comptes avec leurs actionnaires. Cet exercice implique et nécessite une grande transparence.

Le vote des actionnaires aux AG fait partie intégrante du processus de gestion. Il constitue un axe fort de la stratégie d'investissement responsable de Groupama AM, en particulier en matière de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur les sujets de gouvernance.

Le respect de bons standards de gouvernance est une condition indispensable pour permettre un fonctionnement efficace des instances dirigeantes au service d'une valorisation à long terme des investissements.

Groupama AM considère que la qualité de la gouvernance est souvent un indicateur de risque avancé : les entreprises ayant une gouvernance défaillante s'exposent davantage aux risques opérationnels, réputationnels et financiers.

La matérialisation de ces risques peut avoir un impact majeur sur la performance des actifs de l'entreprise.

La Politique de vote actualisée est envoyée aux entreprises ciblées avec une invitation au dialogue en amont des Assemblées Générales.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE DE VOTE SONT AINSI AXÉS SUR :

1. Le traitement équitable de l'ensemble des actionnaires, i.e. entre actionnaires majoritaires et minoritaires
2. L'équilibre des pouvoirs entre les instances de direction et les instances de contrôle qui doivent être composées d'administrateurs compétents, complémentaires, disponibles et en majorité libres de tout conflits d'intérêts
3. La transparence et l'équité des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux : les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux devant toujours être justifiées et justifiables au regard de critères pertinents et objectifs
4. L'intégrité de l'information financière et extra-financière communiquée par l'entreprise
5. La gestion raisonnée des fonds propres, i.e. la cohérence de la politique financière au regard de la stratégie industrielle
6. La reconnaissance par l'entreprise de responsabilités sociales et environnementales vis-à-vis de ses parties prenantes.

DIALOGUE EN AMONT DES AG

Groupama AM organise des rencontres spécifiques sur les sujets de gouvernance avec les entreprises en amont de la saison des Assemblées Générales. Ce dialogue est l'occasion de mieux comprendre les motivations et la nature des projets de résolutions pour l'Assemblée Générale ainsi que d'expliquer notre politique de vote.

En 2019, se sont tenues des rencontres avec les entreprises suivantes : **Altran Technologies, Total, Teleperformance, Ubisoft**. Les discussions ont porté sur des sujets aussi variés que récurrents : équilibre des pouvoirs, politiques de rémunérations, distribution de dividendes.

SAISON DES VOTES 2019

215 Assemblées

3710 Résolutions votées

21% Votes
NON/Abstention

Le taux de rejet le plus important a concerné les sujets de rémunération : **42 %**



Répartition des votes par catégorie de résolution :

	Total Résolution approuvées	Total Résolution rejetées/ abstention	Total résolutions
Actionnariat salarié	51	9	60
Dispositifs Anti-OPA/ Opérations financières/Fusions	478	195	673
Formalités et autres motifs	934	141	1075
Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance	1124	189	1313
Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)	308	226	534
Résolutions externes (non agréées par le Conseil)	34	20	54
Total	2929	780	3709

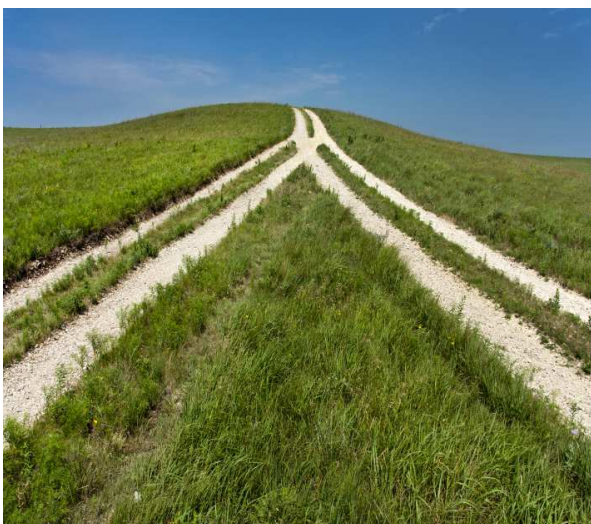
Un rapport sur les droits de vote aux AG 2019 est téléchargeable à l'adresse suivante :
<https://www.groupama-am.com/fr/vision-responsable-de-finance/>

ENGAGEMENT COLLABORATIF : PARTICIPATION A DES INITIATIVES COMMUNES

Ces initiatives permettent à la fois de mutualiser les ressources et de parler d'une seule voix aux entreprises. En effet, la clarté du message vis-à-vis du management est renforcée et le dialogue est plus efficace et plus constructif lorsqu'un groupe d'investisseurs partage une même analyse sur des sujets ESG.

Signe de son engagement historique, Groupama AM a été l'un des signataires fondateurs des PRI *en 2006. Confirmant sa position, la notation maximale A+ des PRI a été à nouveau attribuée pour son dernier rapport, publié en 2019.

Le choix de participer à des initiatives collaboratives est guidé par nos objectifs et nos axes définis dans notre politique d'engagement.



Groupama AM a structuré son processus d'engagement collaboratif, en spécifiant les deux types d'engagements pratiqués :

- **Les engagements menés par les PRI via la plateforme collaborative**

- 6 nouveaux engagements collaboratifs ont été signés en 2019
- Certains initiatives ont donné lieu à des contacts individuels concernant les émetteurs suivis par les analystes

- **Les participations aux dépôts de résolutions externes.** Les différentes étapes du processus sont précisées et assorties d'un mode de gouvernance spécifique :

- Sélection et proposition des engagements
- Validation
- Mise en œuvre

Une communication dédiée, à la fois en externe qu'en interne, a été mise en place, ainsi que les dispositifs de sélection et de validation des engagements.

** PRI : Principles for Responsible Investment : initiative lancée en 2006 par les Nations Unis afin d'inciter les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion*

Nouvelles actions d'engagement collaboratif *via plateforme PRI* en 2019

Nom de l'initiative	Objectif de l'engagement	Lien avec les objectifs de Groupama AM	Axes ciblés (facultatif)	Implication de Groupama AM
Global Investor Statement to Governments on Climate Change	- Appel aux gouvernements afin d'atteindre les objectifs fixés par les Accords de Paris, - Accélérer les investissements dans le secteur privé en faveur de la transition bas carbone, - Participer à l'amélioration du reporting financier relatif au climat.	Limitation des risques dans les portefeuilles	Transition énergétique	Signature de la lettre
Climate Action 100+	- Emetteurs de GES (plus de 100 sociétés ciblées) : incitation à prendre des mesures concrètes afin de s'aligner avec les objectifs des Accords de Paris, - Investisseurs : s'assurer que les sociétés investies dans les portefeuilles agissent dans ce sens.	- Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG	Transition énergétique	- Signature de la lettre d'engagement - Actions d'engagement avec compagnies ciblées
Alphabet (Google) Investor Letter on Board Oversight of Societal Impacts	Demander que les enjeux sociétaux et des droits humains soient discutés au niveau du Conseil d'administration	- Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles		Signature d'une lettre commune au Président du Conseil
SEC PETITION	Lettre demandant à la SEC (Securities & Exchange Commission) de renoncer à l'application de nouvelles règles limitant le droit des actionnaires sur les dépôts des résolutions externes, et notamment résolutions liées à l'ESG.	- Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG	Transition énergétique	Signature de la lettre /pétition adressée à la SEC
Investor expectations on Climate change for Airlines and Aerospace companies	Déclaration des investisseurs, énonçant leurs attentes relatives au management des risques et opportunités liés au changement climatique, par les sociétés des deux secteurs visés.	- Limitation des risques dans les portefeuilles - Valorisation des bonnes pratiques ESG	Transition énergétique	Signature e la déclaration
Investor Statement on Acces to Medicine	Suivre les progrès des compagnies pharam en lien avec l'ODD 3 (Santé et bien être). Oboectif qui devrait être atteint d'ici 2030	- Promotion de la transparence - Limitation des risques dans les portefeuilles	Inégalités	Signature de la déclaration commune Participation à l'engagement avec une société ciblée

Déploiement de nos actions d'engagement collaboratif avant 2019

Date de lancement de l'action	Action collaborative	Objectif de l'engagement	Secteurs/ Entreprises visées	Durée engagement
Juillet 2017	Cybersécurité	Identification des risques Gouvernance en place sur ce sujet Transparence sur les risques identifiés et leur gestion	Secteurs ; conso, santé, finance	18 mois
Septembre 2018	Juste Transition on Climate Change	Engagement à soutenir une transition énergétique et écologique équitable en intégrant le capital humain et la dimension sociale dans nos stratégies d'investissement ou notre politique d'engagement	Tous les secteurs	NA
Septembre 2018	Science Based Target Initiative	Soutenir l'action de Phitrust, une société de gestion dont la politique d'investissement est centrée sur la Finance Durable, qui a pour objectif d'inciter les entreprises du CAC40 à adhérer à l'initiative Science Based Target. Son but est de travailler avec les entreprises pour améliorer leur transparence sur leurs émissions de gaz à effet de serre, les politiques mises en place pour les réduire et leurs résultats, et ce afin de respecter l'objectif de 2°C.	CAC40	Pas de limite
Décembre 2018	Open Letter to Index providers on Controversial Weapons	Signature d'une lettre ouverte demandant aux fournisseurs des indices boursiers d'exclure les producteurs des armes controversées des principaux indices	Entreprises présente dans les indices	Pas de limite

1. La démarche d'engagement
2. Une stratégie d'intégration globale
3. Une politique de dialogue et d'engagement structurée
4. **Une politique d'exclusion ciblée et une méthodologie de suivi des controverses**

POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLÉE ET UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI DES CONTROVERSES

POLITIQUE D'EXCLUSION

ARMES CONTROVERSÉES

Groupama AM est engagé depuis 2008 dans un groupe de travail de Place de Paris sur les armes controversées (Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel). Depuis mai 2009, Groupama AM a mis en place une politique d'exclusion en matière d'investissement dans les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées à ces armes.

La politique complète est disponible à l'adresse suivante :

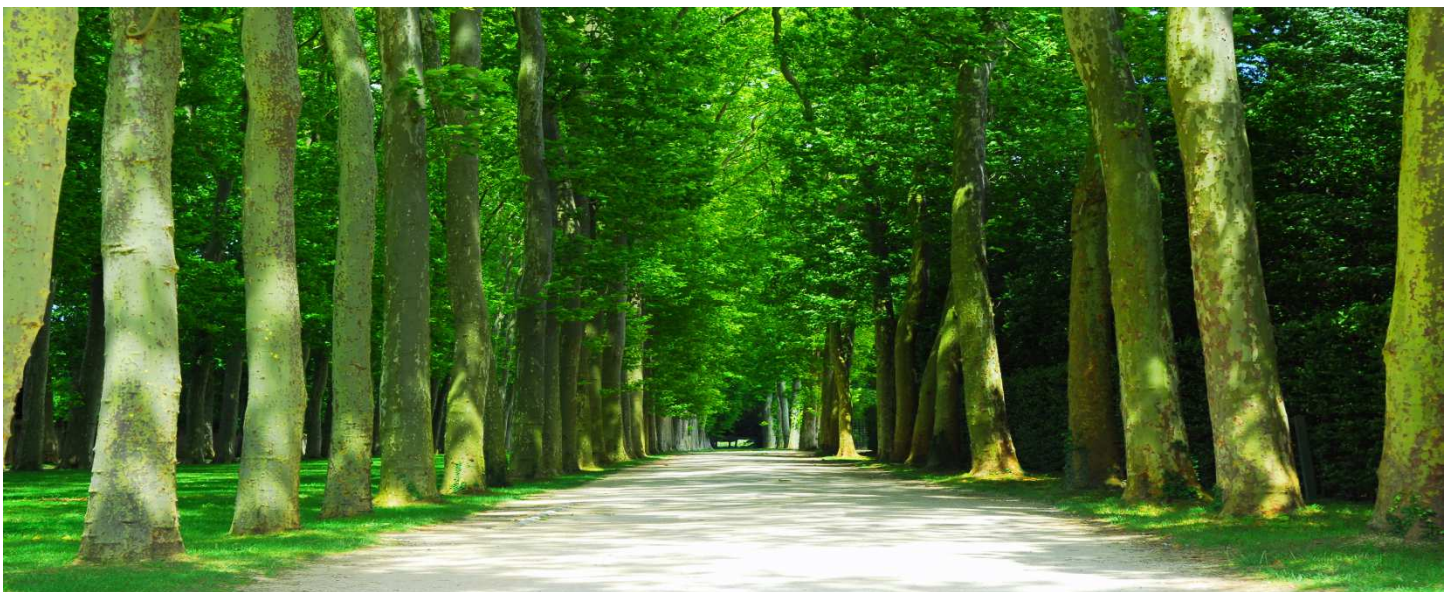
<https://www.groupama-am.com/fr/nous-connaître/une-gouvernance-responsable/>

SECTEUR DU CHARBON

Groupama AM a pris la décision en novembre 2019 de mettre en place une politique d'exclusion du secteur du charbon, afin de diminuer notre exposition aux risques climatiques.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités d'extraction du charbon ou de production d'énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à plus de 30% sur le charbon. Ce seuil sera abaissé à 20% en 2020.

Un dialogue actionnarial pourra être engagé avec certaines sociétés dont les seuils sont proches des limites d'exclusions ou qui ont mis en place des stratégies de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour notre politique.



POLITIQUE D'EXCLUSION CIBLÉE ET UNE MÉTHODOLOGIE DE SUIVI DES CONTROVERSES

LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées** comme étant **particulièrement porteuses de risques ESG**, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont celles pour lesquelles les risques ESG identifiés pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière et/ou avoir un impact significatif sur la valeur et la marque de l'entreprise. Ces facteurs seraient de nature à engendrer une perte de valeur boursière importante et/ou un abaissement significatif des notes des agences de notation.

La liste des Grands Risques est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses (selon notre fournisseur de données), et dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.
- Les entreprises dont la gouvernance est considérée comme « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne. Cette note est le résultat d'une gouvernance défailante et notée négativement, sur trois piliers fondamentaux de notre analyse de gouvernance : traitement équitable des actionnaires, structure de contrôle/rémunérations et qualité du management.

A chaque nouvelle entrée d'une société dans la liste des Grands Risques, l'analyste détermine des conditions de sortie, qui sont systématiquement revues tous les six mois.

- L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un **Comité des Grands Risques ESG**, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM.
- Les entreprises suivies à la Recherche et **appartenant à cette liste**, ne peuvent pas recevoir, de la part des analystes, **une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.**
- **Un système d'alertes** est mis en place dans les outils de gestions
- **Un dialogue actionnarial** est engagé avec les émetteurs de la liste lors des meetings avec le management.

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris -
Site web : www.groupama-am.com



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76
Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com